

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 8193

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : Rholam Rita

Date de naissance : 01.07.74

Adresse : Terrasses de Bouskoura imm. 10 appart. 1
ville verte

Tél. : 0661334217

Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. DAABOUL Ahmad
Dermatologie - Cosmétologie
Médecine Esthétique - LASER
806, Bd El Qods Hay Chrifia Apt N°1
Casablanca - Tél: (0522) 21-21-31

Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : HARRACH YANIS

Age : 31

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

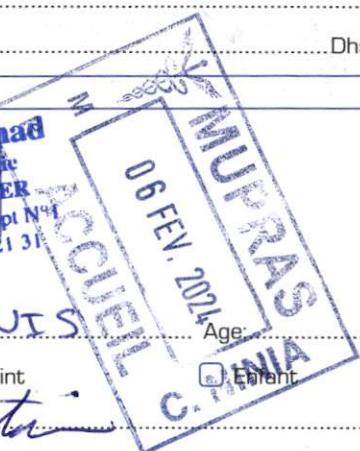
J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 09 / 01 / 2024

Signature de l'adhérent(e) : FA

8



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
09/10/2021		CS	300	Dr. DAABOU, Ahmad Dermatologie - Cosmétologie Médecine Esthétique - LASER 800, Bd El Oulemia, Casablanca - Tel: (0522) 21 21 31
09-10-2021	Visite Plastique.		500	Dr. DAABOU, Ahmad Dermatologie - Cosmétologie Médecine Esthétique - LASER 800, Bd El Oulemia, Casablanca - Tel: (0522) 21 21 31
09-10-2021				

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction] ctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE REVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Ahmad DAABOUL
Spécialiste

Dermatologie - Cosmétologie
Vénérologie - Allergologie
Médecin Esthétique & Anti-âge
Mésothérapie - LASER



الدكتور أحمد دعبول
إختصاصي
في أمراض و جراحة الجلد
والشعر والأضافر - الليزر
الطب التجميلي



PT210204154132

Casablanca, le 09 janvier 2024

كريم أنبوب من 5 غ
فوسيدين 2%
39.00

21.50

39.00

1/ BETADINE SOLUTION
matin et soir

2/ FUCIDIN CRÈME
matin et soir

T: 64,70

Enf. HARRACH Yanis

ds
18

PHARMACIE LES JOYAUX DE BOUSKOURA SARL
Rés. les joyaux de Bouskoura,
Imm. C, N° 1 Ville Verte Casablanca
Tél.: 0520 616171 - Gsm: 0693 544847
I.C.E: 00 215451000074
* * * * *
MANE Mounia

Dr. DA' BOUL Ahmad
Dermatologie - Cosmétologie
Médecine Esthétique - LASER
806, Bd El Oued Hay Chafia Appt N°1
Casablanca - Tel: (0522) 21 21 31

Dr. Ahmad DAABOUL
Spécialiste
Dermatologie - Cosmétologie
Vénérologie - Allergologie
Médecin Esthétique & Anti-âge
Mésothérapie - LASER



الدكتور أحمد دعبول
إختصاصي
في أمراض و جراحة الجلد
والشعر والأضافر - الليزر
الطب التجميلي

09-01-2024

**COMPTE RENDU
FACTURE**

N/24/01/13

INP N/091231241

Je soussigné Dr DAABOUL Ahmad certifie que :

L ENFANT HARRACH Yanis a subi une intervention chirurgicale

concernant des verrues plantaire.

NGAP C 151 K 20

Intervention 500 Dhs et pour cela, j'ai pris comme honoraire (cinq cent dirhams).

Dr. DAABOUL Ahmad
Dermatologie / Cosmétologie
Médecine Esthétique - LASER
806, Bd El Quods Hay Chrifia Appt N°1
Casablanca - Tél: (0522) 21 21 31